

FORMATION 2023

INSTITUT
131

Public concerné

Tous acteurs de l'entreprise : dirigeants, managers, directeurs et responsables RH, médiateurs internes, avocats en droit social, conseillers prudhommaux, membres de CSE et tous professionnels confrontés aux conflits dans son organisation

Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

Voies d'accès

- Formation continue
- Candidature libre

Les objectifs

- Acquérir les compétences clés nécessaires à la prévention et à la gestion des conflits en entreprise (grâce aux ressources internes ou en faisant appel à un tiers externe)
- Maîtriser les techniques et les outils de la médiation

Secteurs d'activités dans lesquels s'exerce la médiation

Tous secteurs d'activités

Référent Handicap

Sabrina Chair

by



Institut 131, créé par le CMAP
39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
N°SIRET 435 001 557 00014
N° Agrément 1175 5663075

Contact et renseignements : 01 44
95 11 49
institut131@cmap.fr

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

MEDIATION EN ENTREPRISE



Coût de la formation

Le tarif est de 4200 € H.T. (soit 5040 € T.T.C.) pour les 56h de formation

La durée

56 heures, soit 7 journées de 8 heures

Méthode

- Mises en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives
- 75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques

Et après ?

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, vous avez la possibilité de compléter votre parcours en passant l'examen de certification CMAP-ESCP Business School. N'hésitez pas à nous demander le programme détaillé



Informations et correspondances

[Lien vers la page Mon Compte Formation \(CPF\)](#)

Délai ouvert d'inscription :

11 jours avant le début de la formation

Médiation En Entreprise

* Proposition d'ateliers pour aller plus loin sur les acquis de chaque journée.

Jour 1

Médiation et conflits dans les organisations

- Définir le conflit, ses caractéristiques, ses opportunités
- Appréhender l'escalade d'un conflit en entreprise
- Assimiler les étapes de la médiation
- Comprendre le système entreprise : organisation/individus
- Décrypter les différentes formes de conflits

Jour 2

Facteurs humains du conflit, clés de compréhension et de résolution

- Saisir les facteurs humains du conflit
- Identifier rapidement les comportements
- Comprendre la posture du médiateur, rôle et périmètre de la fonction
- Agir en médiateur

*



Jour 3

Au cœur du processus de médiation (1ère partie)

- Médiation : définition et cadre légal
- Le processus de médiation et ses étapes : spécificités de leur mise en œuvre dans le contexte de l'entreprise
- Le médiateur : son rôle, ses qualités, sa déontologie
- Alternance de concepts théoriques et de mises en pratique

Jour 4

Au cœur du processus de médiation (2ème partie)

- La place de l'avocat dans la médiation
- Méthodologie pour la réunion de médiation
- Exercices pratiques : mise en situation de médiation

*



Jour 5

La personnalité du médiateur

- Son style, sa pratique, ses techniques

*



Jour 6

Complexité en médiation collective

- Du conflit interpersonnel au conflit de groupe
- Qui rencontrer, dans quel ordre et comment mobiliser les acteurs ?

Etapes, suivi et relation au commanditaire

Jour 7

Assimiler la pratique de la médiation et consolider sa personnalité de médiateur - Entraînements

- Mises en situations des candidats, par groupe de 3 (parties et médiateur) dans 3 jeux de rôle répartis dans la journée

Clôture et conclusions

*



Médiation En Entreprise

Dates

11, 12, 25 mai - 2, 9, 16 et 23 juin 2023

Civilité _____

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __ / __ / __ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu notre formation ? _____

Le tarif est de 4200 € H.T. (soit 5040 € TTC) pour les 56h de formation.

Je règle par :

- Chèque bancaire à l'ordre du CMAP
- Virement bancaire
BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN : FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC : BNPAFRPPPGA
- Mon Compte Formation (CPF)
- Autre (merci de préciser)

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131 .

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales et compris la nature de mon engagement.
- J'accepte la publication d'une photo de groupe sur les réseaux sociaux du CMAP-Institut 131
- J'accepte la diffusion de mon adresse email aux participants du groupe de formation.

Cachet de l'entreprise
date et signature

pour le CMAP - Institut 131
date et signature

Médiation En Entreprise

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation, accompagné du bulletin y afférent dûment complété.

Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation.

Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues.

Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et la documentation dématérialisée.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.